

Lieux de convivialité pour les associations sportives

La ville de Montreuil-Juigné met à disposition des associations sportives différents lieux de convivialité :

Lieux	Nombre de personnes maximum	Mode de réservation
Pavillon des sports Petite salle Grande salle	8 - 10 personnes 20 personnes	Planning dans la salle
Club house S. Mathieu	10 - 15 personnes	Réservation service des sports
Club house P. Conotte Salle ronde (réunion) Salle convivialité	20 personnes 60 personnes	Réservation service des sports
Salle Langlet	40 personnes	Réservation service des sports

Principes de bonne entente :

- Au même titre que l'ensemble des salles de sports, les espaces de convivialité cités ci-dessus, sont des locaux municipaux dont l'unique propriétaire est la ville de Montreuil-Juigné.
- Il est rappelé que l'utilisation de ces lieux à des fins privées (anniversaire, ...) est interdite.
- Comme l'ensemble des salles municipales, l'occupation de ces lieux doit prendre fin à 2h00 du matin.
- Après utilisation de ces espaces, chaque association est tenue de rendre le lieu dans l'état dans lequel celui-ci se trouvait à son arrivée. Du matériel de nettoyage est à la disposition.

Critères d'affectations :

- L'utilisation de ces locaux par toutes les associations sportives, repose sur : la sincérité des évènements qui se dérouleront dans ces lieux (objet de l'évènement, nombre de personnes, ...) Chaque association devra donc fournir l'objet / le motif de l'évènement qui s'y déroule au moment de la réservation.
- Il est demandé à chaque association de réserver le lieu en fonction du nombre de personnes présentes.
- Pour l'organisation des assemblées générales, chaque association privilégiera l'utilisation de la Maison du Parc.
- Pour réaliser les inscriptions, l'utilisation du club house du stade Pierre Connote est réservée aux associations qui proposent des visites médicales.
- La demande devra être effectuée par le Président de l'association en remplissant le document prévu à cet effet, remis au service des sports, **15 jours minimum** avant la tenue de la manifestation.



Formulaire de réservation des espaces de convivialité
Dépôt de la demande : 15 jours avant la manifestation

NOM DE L'ASSOCIATION :

NOM DU PRESIDENT :

☎ :

COURRIEL :

ADRESSE :

NATURE DE LA RESERVATION :

(réunion – inscriptions - repas fin de saison- autres : préciser).

NOMBRE DE PERSONNES :

DATE :

HEURE DE DEBUT : HEURE DE FIN :

Rappels : Attribution d'une salle

Le Service des Sports, après réception du formulaire, attribuera une salle en fonction des informations qui auront été fournies et vous confirmera cette réservation par email.

Club house Conotte : salle ronde 20 personnes / grande salle 60 personnes

Stade Langlet : salle convivialité 40 personnes

Club house Mathieu : 10-15 personnes

Pavillon du Sport : petite salle 8-10 personnes / grande salle 20 personnes maxi (planning dans la salle)

Je soussigné..... reconnaît avoir pris connaissance des consignes réservées aux espaces de convivialité (cf fiche technique).

Signature du Président et date :

Cadre réservé au service des sports :

---Salle attribuée :

Club house Conotte

Club house Mathieu

Stade Langlet

Redirigé vers le pavillon des sports

---Réponse faite par mail le :